

# L'éternelle stratégie de l'extrémisme au service du totalitarisme!

En général, et à moins d'exercer la violence, une partie ne peut être incriminée d'extrémisme, au sens occidental du terme. En Mauritanie, le pouvoir fait savamment l'amalgame entre opposition (islamique ou autre) et extrémisme, dès lors qu'elle commence à l'inqüer démocratiquement.

Après l'UTD de Ould Daddah, AC de Messaoud, c'est au tour du président Haidalla et le PCD (parti de la convergence démocratique) du Dr Horma de payer les frais de cette approche dangereuse de l'extrémisme et dont la finalité ne trompe plus personne: barrer la route à la promotion de toute opposition soudée et crédible auprès des masses et à même, pour ces raisons, de réaliser pacifiquement l'alternance. Le malheur, c'est que cette stratégie exclusive des forces réelles de l'opposition se fait au mépris des principes les plus élémentaires de la démocratie, de l'État de droit et de l'indépendance de la justice. En fait, elle est destructrice de ce triptyque, dans la perspective de sa construction déclarée par le régime depuis 13 ans sous le nom d'un certain processus dit démocratique.

Fidèle à sa politique d'exclusion à laquelle il doit son existence, démocratiquement fort controversée, le régime, ostensiblement à court d'arguments juridiques (mais également devant une opinion nationale sûre de l'inexistence d'un extrémisme islamiste, le Mauritanien étant par nature modérée, tolérant et non violent), n'a pas trouvé mieux, pour amadouer "l'Occident des libertés", que de brandir le spectre du péril islamiste pour justifier son refus d'un PCD démocratiquement, populairement mais pacifiquement menaçant.

Or, on sait que les PRDS a ses islamistes et depuis toujours. Mais comme ceux du PCD s'opposent farouchement au pouvoir, ils deviennent, selon sa logique, ipso facto extrémistes, voire des éléments dangereux pour "la démocratie, la paix et l'ordre constitutionnel". Ce n'est pas nouveau, mais du déjà vu expliquant les grandes exactions commises à l'encontre des opposants dans ce pays durant l'exercice de leurs droits constitutionnels. Pourtant, les analystes observent qu'en vue d'extirper le mal terroriste, l'Occident est sommé d'encourager la démocratie participative et non exclusive des mouvements islamistes dans le monde arabe. C'est là l'unique voie qui est à même, à leur avis, d'empêcher l'extrémisme violent d'El Qaïda de gagner du terrain au sein des masses du Machrek et du Maghreb arabe, très enclines au discours jihadien de Ben Laden et de ses adeptes qui soutiennent l'obligation du Jihad en réaction à ce qu'ils appellent la guerre que mène "l'Occident mécréant", via les dictatures arabes (pressées dans ce sens), contre l'Islam et tout ce qui s'y rapporte. La lutte contre le terrorisme n'étant qu'un slogan fallacieux, selon

eux. L'Occident serait-il à ses risques et périls - hypocrite, revendiquant haut la démocratie au profit des peuples et, en bas, faisant pression sur les gouvernants pour mâter les libertés et l'islam politique? C'est du moins ce qui semble ressortir des rhétoriques officielles dans le monde arabe, comme chez nous, et des réactions complaisantes des gouvernements occidentaux vis-à-vis des forfaits commis contre la démocratie et la répression des mouvements islamistes.

Malheureusement, l'Occident ne semble pas encore conscient du lien organique entre le terrorisme d'État, exercé contre l'islam politique, et le terrorisme international qui frappe de plein fouet ses civils de par le monde. Et cela au grand bonheur des dictatures arabes. Il est triste qu'au moment où les autorités voisines du Maghreb, guidées par un élan démocratique et d'intérêt général, immunsent leurs sociétés contre les réactions violentes et plus ou moins désenclavées, en intégrant les mouvements islamiques d'opposition dans les rouages régulateurs et apaisants de la démocratie (parti de la réforme nationale en Algérie, dont le président était candidat aux présidentielles 2004, et le parti de la justice et du développement au Maroc, sensiblement représenté aux institutions représentatives), le PRDS, par contre, continue d'être habité par l'esprit de conservation, au mépris de la progression de notre démocratie régressive. Or, ce faisant, ce parti au pouvoir contribue moins à protéger la société contre un extrémisme fictif qu'à participer à sa production, en privant injustement une grande partie des citoyens de pouvoir s'exprimer librement à travers les canaux pacifiques et légaux de la démocratie. Pire, l'exclusion des islamistes dans une "République Islamique" instaure un climat de tension anormale, sur fond d'un retour désastreux à la culture des coups d'État. Rappelons que celle-ci a été réactivée alors que l'emprisonnement des islamistes était réprouvé par toute l'opinion publique nationale et les Imams de nombreuses mosquées. En Mauritanie, et en vue de justifier son action contre l'opposition islamiste, le système, sans convaincre, joue l'amalgame, quitte à faire montre de paradoxes. Parfois, il évoque l'extrémisme afin de renvoyer savamment l'Occident à l'idée d'une violence inexistante mais qu'il génère, ou à celle d'une orthodoxie religieuse, point projeté par les islamistes du PCD, démocrates et prônant un Islam modéré et adapté aux exigences de la modernité politique et civilisationnelle. Parfois est mise en exergue l'idée que la République étant constitutionnellement islamique, il n'appartient pas à un groupe de prétendre au monopole de l'Islam. Mais, de quel monopole s'agit-il quant il est clair qu'à l'instar des islamistes du PRDS, ceux du PCD agissent dans le cadre d'un parti politique régi par des statuts et programmes politiques par rapport

auxquels le régime se devait de décider, au lieu de procéder à la stratégie de la désinformation et de l'amalgame pour détourner l'opinion publique internationale (la locale n'étant pas dupe, mais impuissante devant la machine répressive d'un pouvoir n'hésitant pas à lancer ses grenades lacrymogènes sur à peine une centaine de manifestants pacifiques, comme s'ils œuvraient pour le renversement de l'ordre constitutionnel ou s'apprétaient à mettre le feu dans la baraque) des motivations réelles ayant présidé au refus illégal du PCD. Dans un État de droit, l'attitude du MIPT est inédite et dangereuse. L'administration suit la loi et non le contraire. Or, celle-ci, aux termes de l'ordonnance sur les partis politiques, prévoit qu'il suffit à des citoyens remplissant les conditions juridiques pour la création d'un parti (ce qui était le cas du PCD) de déposer le dossier de ce dernier auprès du MIPT pour qu'il devienne légal et puisse exercer ses droits politiques. L'administration n'a pas le droit de refuser la réception du dossier comme elle l'a fait.

D'ailleurs, à l'examen des statuts du PCD, l'argumentaire du gouvernement transparaît dans toute son imprudence et sa fragilité quand il veut alimenter l'idée d'un extrémisme religieux ou le monopole d'un Islam orthodoxe à l'Iranienne ou à la manière des Taliban. En effet, si les islamistes du PCD s'étaient présentés avec le projet politique de ce parti, dans le cadre de la République islamique d'Iran ou d'Afghanistan au temps des Taliban, leur destin serait la prison pour crime de laïcité et d'attentat à l'ordre constitutionnel religieux. Dans ces Républiques, les islamistes du PCD seraient excommuniés non pour extrémisme religieux, comme le prétend notre gouvernement, mais pour excès de modération par rapport à l'Islam orthodoxe. L'inadmissible et nuisible paradoxe, c'est que si l'on sait que notre République n'est pas plus islamique que celles du modèle arabe, on tire argument de son intitulé constitutionnel pour priver l'opposition islamiste non seulement de s'organiser en parti à "connotation religieuse", à l'instar de nos voisins du Maroc et d'Algérie et du reste des pays arabes comme le Yémen et la Jordanie, mais, plus grave, on lui interdit toute présence importante dans un parti modéré comme le PCD. C'est en fait dans le monde algéro-marocain que réside l'alternative et la résorption des paradoxes signalés, par l'intégration de l'opposition islamiste dans les rouages salutaires de la démocratie occidentale, pour ne pas donner l'impression à l'opinion nationale que via l'exclusion de cette opposition, les autorités de l'État portent atteinte à la laïcité et veulent l'endiguement de l'Islam, religion du peuple et constitutionnellement la principale source des lois. Et du coup, éviter tout genre de dérapages. Toute démarche contraire

pourrait s'avérer fatale à plus d'un niveau. Après tout, il est faux et tendancieux que de vouloir aujourd'hui tirer de l'initulé constitutionnel de la République que le constituant de 1991 avait à l'esprit de vouloir doter d'autorité la Mauritanie d'une République Islamique monolithique à l'exemple de l'Iran. L'initulé, faut-il le rappeler, est antérieur à lui et remonte à la naissance de l'État en 1960, comme un compromis entre les tenants d'une Mauritanie arabe et ceux d'une Mauritanie négro-africaine. C'est donc en fait d'une République pluraliste, non exclusive de l'islam politique, à l'exemple de nos voisins, qu'il était bel et bien question. A propos où est cette République Islamique qui entretient des relations avec Israël, emprisonne sur fond de diffamations inouïes ses Oulémas et Imams et plus, ferme quelques institutions de préche, d'enseignement islamique et de bienfaisance pour plaire à l'Amérique et persévérer sous sa bénédiction?

Il va sans dire que dans tout État pluraliste, l'alternance, précédée forcément d'une déstabilisation démocratique du parti au pouvoir, est signe d'une démocratie qui réussit. En Mauritanie, le PRDS ne l'entend pas ainsi confondant sa déstabilisation démocratique par les forces de l'opposition massive à la déstabilisation de la société et de l'ordre constitutionnel! Dans ces conditions, toute force d'opposition constitue potentiellement un danger pour la société dès lors qu'elle commence à déranger par sa popularité le PRDS. Son destin est de ce fait scellé: la mort politique pour extrémisme "attentatoire aux intérêts suprêmes de la nation". Un véritable concept fourre-tout, érigé en épée de Damoclès sur la tête de tous les opposants de grosse peinture, islamistes ou autres. Sous l'emprise de cette logique, et à la lumière de l'inadmissible refus du PCD et de 13 ans d'expérience pluraliste, caractérisée par des forfaits uniques et iniques, on est en droit au sein de la société civile, de nous poser un certain nombre de questions déterminantes pour l'avenir du pays.

Doit-on chanter avec le pouvoir que la Mauritanie est aujourd'hui, après 13 ans de processus démocratique, un État de droit, de démocratie et de justice? Comment, quand 13 ans après et à la lumière des affaires du président Haidalla et ses amis du PCD, l'arbitraire, dans ses formes les plus manifestes et les plus abjectes, continue de baffouer les principes les plus élémentaires de la démocratie, de l'État de droit et de l'indépendance de la justice? Comment le soutenir quand, 13 ans après, les responsables du PRDS, perdant tout bon sens, se substituent spectaculairement au législateur et au juge, en dénaturant les lois et en privant les citoyens de leurs droits politiques au moment où aucune décision judiciaire n'était allée dans ce sens à leur encontre? Pour ceux qui exercent

la politique, y a-t-il désormais immunité contre l'arbitraire? Le régime n'a-t-il pas étalé son incapacité (malgré 13 ans pour ne pas dire 20 ans d'ouverture démocratique) à se débarrasser des réflexes de conservation, pour finalement conduire sans parti pris, un processus démocratique réussi au grand profit du peuple et de l'État mauritaniens?

Le présent déterminant l'avenir, il doit être forgé conformément aux aspirations des Mauritanien·s à une démocratie non exclusive d'une force politique fort représentative, comme celle de l'opposition islamique et du PCD. Nul n'a le droit, sous le prétexte de tirer sa légitimité d'une démocratie incontestablement exclusive, répressive et frauduleuse, de guider la partie à son profit, aux risques et périls de la Nation et des générations futures. A cet égard, la non-reconnaissance du PCD est vigoureusement blâmable dans la perspective d'une Mauritanie réellement apaisée, unifiée et réconciliée après tant d'années de déchirures. En effet, pour la première fois dans un parti de masse, les Négromauritaniens se sentent représentés à part quasi-égale avec les Arabes au niveau des instances supérieures d'un parti: bureau politique, conseil national, le Secrétaire Général du PCD n'étant autre que le puissant député Diawara Gagny. Visiblement, l'exclusion ne semble pas viser uniquement les islamistes, comme d'aucuns le pensent. Il est évident que les Mauritanien·s sont jaloux de regarder leurs voisins sortir de l'ombre périlleuse du totalitarisme (avec son cortège de gabegie, de corruption, d'appauvrissement des masses et d'injustices) pour joindre la marche du monde vers l'État démocratique et jouir en pratique de ses bienfaits économiques et sociaux. Dès lors, est-il logique qu'ils aient donné mandat au pouvoir actuel, pour que, 6 ans encore, il les mène plus à reculons, dans les domaines de la démocratie de l'État de droit et de la justice?

En définitive, des choses demeurent certaines: 13 ans durant, l'extrémisme étant mis au service du totalitarisme, l'édification de ce triptyque apparaît chimérique. Le spectre de l'arbitraire et du totalitarisme plane incessamment et dangereusement sur le présent et l'avenir d'un État déboussolé par une crise politique croissante. Réussir un processus démocratique dans un esprit de conservation et non de transition relevant d'une mission impossible, il est peut-être vain d'escamoter, dans cet esprit, un renforcement des libertés et des droits de l'Homme. Le pacte social qui englobe l'État de droit, la démocratie et la modernité politique, on le voit, étant, continuellement menacé quand il n'est pas sapé dans ses fondements, 13 ans durant!